

## VENTE A L'ENCAN.

Par Bauduc & Domingon.

Le plus haut et dernier enchanteur et son réfet.  
I. sera vendu Samedi le 1er Avril 1828, à midi,  
à la Bourse d'Hewlett, à la N.E. -Orléans ; les  
propriétés suivantes :

1.—Un Lot de Terre situé au fai-  
bour Delord en cette ville, mesurant 80 pieds de  
face à la rue de la Nouvelle-Lévee, 130 pieds de  
face à la rue Suzette; 80 pieds sur le lot N°. 3  
par lequel il est borné d'un côté et 130 pieds sur  
le lot N°. 3 par lequel il est borné de l'autre côté.  
Ce lot désigné par le N°. 1 sur le plan figure  
tut qu'en a été dressé par Mr. J. Pilié voyer de la  
ville qui est déposé dans l'étude de M. Théodore  
Seghers notaire public, rue St. Louis vis-à-vis  
de la Bourse, lot N°. 1 sera vendu ensemble  
avec la grande maison à étage, et les autres  
bâtisses et établissements qui s'y trouvent.

2.—Un Lot de Terre adjointant le  
précédent et désigné sur le même plan par le N°.  
2. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de  
face à la rue de la Nouvelle-Lévee sur 130 pieds de  
profondeur, et est borné d'un côté par le lot  
N°. 2, et de l'autre côté par le lot N°. 3 et dans  
l'ond par le lot N°. 5. Ce terrain sera vendu  
avec les bâtimens et les établissements qui s'y trouvent.

3.—Un Lot de Terre adjointant au  
précédent et désigné sur le même plan par le N°.  
3. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la  
rue de la Nouvelle-Lévee sur 130 pieds de pro-  
fondeur, et est borné d'un côté par les lots Nos.  
2, 3 et 6; de l'autre côté par le lot N°. 4 et dans  
l'ond par le lot N°. 11. Ce terrain sera vendu  
avec les bâtimens et les établissements qui s'y trouvent.

4.—Un Lot de Terre adjointant au  
précédent et désigné sur le même plan par le N°.  
4. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la  
rue de la Nouvelle-Lévee sur 130 pieds de pro-  
fondeur, et est borné d'un côté par le lot  
N°. 3, et de l'autre côté par la propriété conti-  
gente ci-devant appartenant à la succession de feu  
Urbain Gaienier père, et dans le fond par le lot  
N°. 12.

5.—Un Lot de Terre désigné sur  
le même plan par le N°. 5, mesurant 33 pieds de  
face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de  
profondeur, et est borné d'un côté par les lots Nos. 1 et  
2; de l'autre côté par le lot N°. 6, et dans le  
fond par le lot N°. 3; ensemble avec les bâtimens  
et établissements qui s'y trouvent.

6.—Un Lot de Terre désigné sur  
le même plan par le N°. 6, mesurant 33 pieds de  
face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de  
profondeur, et est borné d'un côté par le lot N°. 5,  
de l'autre côté par le lot N°. 7, et dans la profon-  
deur par les lots Nos. 3 et 11. Ensemble avec  
les établissements qui s'y trouvent.

7.—Un Lot de Terre désigné sur  
le même plan par le N°. 7, mesurant 33 pieds de  
face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de  
profondeur, et est borné d'un côté par le lot N°. 6,  
de l'autre côté par le lot N°. 8, et dans la profon-  
deur par le lot N°. 11; ensemble avec les éta-  
blissements qui s'y trouvent.

8.—Un Lot de Terre désigné sur  
le même plan par le N°. 8, mesurant 33 pieds de  
face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de  
profondeur; borné d'un côté par le lot N°. 7, de  
l'autre côté par le lot N°. 9 et dans la profon-  
deur par le lot N°. 11; ensemble avec les éta-  
blissements qui s'y trouvent.

9.—Un Lot de Terre désigné sur  
le même plan par le N°. 9, mesurant 33 pieds de  
face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de  
profondeur; borné d'un côté par le lot N°. 8, de  
l'autre côté par le lot N°. 10, et dans la profon-  
deur par le lot N°. 11; ensemble avec les bâti-  
memens qui s'y trouvent.

10.—Un Lot de Terre adjointant au  
précédent et désigné sur le même plan par le  
N°. 10, mesurant 33 pieds de face à la rue Su-  
zette sur 113 pieds et 4 pouces en profondeur, fa-  
cile à la rue Tchaptipoulas; borné d'un côté par  
la propriété ci-devant appartenant à la suc-  
cession de feu Urbain Gaienier père, et dans la profon-  
deur par le lot N°. 11; ensemble avec les bâti-  
memens qui s'y trouvent.

11.—Un Lot de Terre adjointant  
au précédent, et désigné sur le même plan par le  
N°. 11, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la  
rue Tchaptipoulas sur 130 pieds de profondeur;  
borné d'un côté par les lots Nos. 10, 9, 8, 7 et 6;  
de l'autre côté par le lot N°. 12, et dans la pro-  
fondeur par le lot N°. 5.

12.—Un Lot de Terre adjointant  
au précédent et désigné sur le même plan par le  
N°. 12, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la  
rue Tchaptipoulas sur 130 pieds de profondeur;  
borné d'un côté par le lot N°. 11; de l'autre  
côté par la propriété ci-devant appartenant  
à la succession de feu Urbain Gaienier père, et  
dans la profondeur par le lot N°. 4.

Toutes les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

13.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

### CONDITIONS.

Les 12 lots de terre dans le faubourg Delord,  
payables en quatre termes égaux à 1, 2, 3 et 4 ans  
du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction  
et portant hypothèque respectivement sur  
les propriétés vendues.

La terre située dans la paroisse d'Ouest Feliciana,  
payable au quart d'un an, et le surplus en  
six termes égaux à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans du jour  
de la vente, en billets endossés à satisfaction et  
portant hypothèque sur la terre.

Les billets seront fournis par coupons suivant  
la convenance des vendeurs. Les actes de vente  
se seront passés devant ledit notaire Théodore  
Seghers. Les frais de ces actes et ceux de l'en-  
registrement et de la levée des hypothèques so-  
ront payés par les acquéreurs.

14.—Loterie de la Louisiane.

5, 22, 4, 13,

SONT les numéros sortis dans la Loterie de  
la Louisiane, tirée le Samedi 22 Mars.  
Ceux qui ont gagné dans cette Loterie,  
peuvent s'adresser, pour recevoir  
leur argent, ou renouveler leur chance

Dans la Salle Classe de la  
Loterie de la Louisiane,

Qui doit se tirer Samedi 5 Avril.  
Billets entiers, 86; deniers, 83; quarts,  
81 50.

GROS LOTS:

12,000, 10,000, 8,000, 5,000 &c.

MONTANT TOTAL \$ 121,200.

À l'heure Bureau de

P. W. BARRET,  
Rue St. Louis, No. 37, face de la Bourse.

## THE BEE

PARIS, SATURDAY, APRIL 1, 1828.

NEW YORK, SATURDAY,

TUESDAY, APRIL 1, 1828.

We are authorized to announce that  
Mr. A. Pironneau is a candidate to the  
office of Mayor of the city of New-Or-  
leans, at the ensuing election.

We are authorized to state, that  
Mr. MAURICE FLETTAS, will be a candidate  
at the next election for the place of Recor-  
der.

### STATE LEGISLATURE.

Sitting of March 25, 1828.—Mr. Murphy, president of the committee of  
enrollment, reported as duly enrolled the  
bills entitled "an act supplementary  
to an act to maintain the freedom of suffrage  
at elections, and to prevent all illegal  
influence, and to determine the manner  
of deciding contested elections."

"An act to authorize the police jury  
of the parish of Terrebonne to open a  
canal from the Bayou Lafourche, to the  
Bayou Terrebonne."

"An act to authorize the administration  
of the Public Schools of the parish  
of Lafourche, and of Avoyelles, to sell  
certain property."

The house adopted the "act to incor-  
porate the subscribers to the association  
of manufacturers of coffee in the state  
of Louisiana."

Also, the act entitled "an act relative  
to the revenues of the state, and to the  
contingent expences of the year 1828."

HAVRE, Feb. 2.—The English jour-  
nals of the 9th contain the speeches  
pronounced by the King of England, at  
the opening of Parliament. One ad-  
dressed to the house of lords is almost  
altogether occupied with the affairs of  
Greece. His Majesty regrets that the  
rising of new bands has not permitted  
this measure to be put in force. A corps  
of 600 men has proclaimed, at  
Abiabal, Charles V. King of Spain.  
In Aragon there is also another consi-  
derable corps, but with the exception of  
these, all the other bands are insignifi-  
cant.

The report on the finances made to  
house of commons was quite satisfac-  
tory. His Majesty concludes by stating  
that the exportation of manufactured  
goods had much increased last year,  
and that commerce generally had greatly  
recovered from those violent shocks  
which had so sensibly effected it.

Private advices received from Spain  
and Portugal, represent those countries  
as entirely shut out from all commerce.

The King continues at Barcelona. A  
new conspiracy had been discovered  
Zep del Estangu has reappeared in  
Catalonia. Great events are expected to  
take place in the spring.

On the 20th Dec. Ibrahim Pacha left  
Navarino for Alexandria, with 13,000  
men.

Latest from Spain.—Business at Lis-  
bon is uncommonly dull, the Bank had  
stopped payment, exchange on London  
1000 rs. 49 1/2 d.

Preparations were going forward for  
the reception of Don Miguel, who was  
daily expected from England, to assume  
the Regency of Portugal.

On the night of the 8th January, the  
crew of the ship James Matthew, lying  
at anchor in the Tagus, came ast to the  
quarter deck, cursing and swearing, and  
making some demands of the steward.

At the time, captain Cooper, his wife,  
little girl nine years old, and the mate,  
were at tea. Before the captain or mate  
had time to rise, the mutineers, six in  
number, came down the companion  
way. The captain ordered them to des-  
sist, at the same time discharged his  
pistols at them, but without effect. They  
then commenced their hellish work,  
knocked down the mate, put out the  
light, and fell upon the captain with  
knives and sword cases; stabbed him  
in several places, cut him across the  
neck, several holes in his cravat, waist-  
coat, &c. &c. The cries of Mrs. Coop-  
er and her child, who had by this time  
reached the deck, it is supposed, alarmed  
them; they came on deck, told Mrs.  
Cooper they meant no harm. Capt  
Mix, of the Alexander, who lay not far  
off, hearing the cries of murder, imme-  
diately manned his boat, and went to  
their assistance. The mutineers even  
then kept forward, until a guard of sol-  
diers was procured from the town.

They were immediately conducted to  
prison; what would be done with them,  
was not known when the Captain left.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

15.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

16.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

17.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

18.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

19.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

20.—Une étendue de terre située  
sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la  
paroisse d'Ouest Feliciana, composée de deux  
concessions faites à feu le sieur Augustin Allain  
par le Gouvernement Espagnol, conformément à  
deux plans qui en ont été faits par feu Carlos  
Trudeau lors d'arrestation royal pour la province de  
la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les  
deux dites concessions mesurant ensemble 2703  
arpens en superficie. La première de ces deux  
concessions mesurant 40 arpens de face au fleu-  
ve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite  
de la première mesurant 373 arpens de face sur  
22 de profondeur; les deux ensemble contenant  
comme il est dit ci-dessus 2703 arpens de super-  
ficie conformément à un plan duot déposé dans  
l'étude du notaire ci-dessus.

Tous les mesures des 12 lots ci-dessus sont  
mesurées en superficie.

sious of leaving office immediately.  
It insinuates that the late appointments  
are only provisional, and that the Mi-  
nistry on M. Caffarelli is rather the  
regime of administration than an  
administration. These declarations  
may probably be the result of a natural  
impatience with the conduct of states-  
men